



RÉGION ACADÉMIQUE BRETAGNE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



Rennes, le vendredi 17 janvier 2020

Le Recteur

à

Mesdames et Messieurs les proviseurs des lycées professionnels publics des lycées généraux et technologiques publics

S/C de Mesdames et Messieurs les DASEN

Rectorat

Service DAFPIC

6 rue Kléber **35000 RENNES**

Dossier suivi par Paul QUÉNET Dafpic

Téléphone

02 99 25 18 42

N/Réf.: QP/IR/2020

Objet : Élèves migrants mineurs en situation irrégulière sur le territoire

Ce.dafpic@ac-rennes.fr

Rectorat 96. rue d'Antrain CS 10503 35705 Rennes cedex 7

Site internet www.ac-rennes.fr Mon attention a été appelée sur un élève migrant mineur en situation irrégulière sur le territoire et scolarisé dans un lycée professionnel de l'académie.

Dans l'attente de sa régularisation par les services de la Préfecture, ce jeune ne peut ni effectuer de stage en période de formation en entreprise, ni être en formation dans les ateliers de l'établissement.

J'invite chaque établissement à vérifier que les élèves qui y sont affectés sont en situation régulière et si ce n'est pas le cas à leur interdire l'accès aux ateliers et à ne pas les engager dans des stages et PFMP avant la régularisation de leur situation.

Pour éviter cette situation, il apparaît désormais nécessaire de vérifier dès l'inscription la situation du jeune.